



# La Bicyclette

N° 73

Janvier  
2018

Association Place au vélo

6 bd Olivier Couffon - 49000 Angers

02 41 44 35 44 - [placeauvelo.angers@laposte.net](mailto:placeauvelo.angers@laposte.net)

<http://placeauveloangers.fr>

## ÉDITORIAL

### Baromètre des villes cyclables : des premiers résultats cohérents avec nos attentes

113 009 réponses sur tout le territoire, 1 510 à Angers soit 1 % de la population, le deuxième taux le plus élevé dans la catégorie des villes de 100 000 à 200 000 habitants après Grenoble ; mais aussi 79 réponses aux Ponts de Cé (0,69 %) qui sera ainsi classée au baromètre.

Les résultats nationaux sont déjà très parlants ([www.parlons-velo.fr](http://www.parlons-velo.fr)). Dans toutes les catégories de taille de ville 90 % des répondants pensent que les vélos doivent être séparés du trafic motorisé et qu'il est difficile pour les enfants et personnes âgées de se déplacer à vélo en sécurité. Pour les villes de moins de 200 000 habitants, 54 % pensent qu'il est facile de circuler dans les zones résidentielles et 25 % sur les grands axes alors que dans les villes de plus de 200 000 habitants ces pourcentages montent à 61 et 33 respectivement. Ces ressentis sont notamment liés au non-respect par les véhicules motorisés (75 %), au stationnement fréquent sur les itinéraires cyclables (80 %), au danger lors de la traversée des carrefours et ronds-points (85 %), à l'absence de solutions pour les cyclistes lors des travaux (89 %).

Hormis la sécurité, il est intéressant de noter que plus la ville est grande plus les cyclistes estiment avoir un réseau d'itinéraires cyclables rapides et directs. Enfin, 92 % soulignent la fréquence du vol de vélos et près de 60 % soulignent la difficulté de stationnement près des gares ou des stations de transports en commun.

Nous retrouvons donc dans ces résultats la grande difficulté de circulation dans le trafic automobile sur les axes à 50 km/h : pensez au boulevard Jacqueline Auriol, à la rue Volney ou encore aux boulevards sud, sans parler de Gaston Ramon. Dans les zones résidentielles, maintenant limitées à 30 à Angers, c'est mieux... quand la vitesse réelle n'est pas largement supérieure dans les rues larges comme rue Laréveillière ou rue de Villesicard !

Quant au respect des cyclistes par les automobilistes, vous avez tous constaté l'occupation des sas vélo ou des bandes cyclables très pratiques pour les arrêts minute ou plus. En matière d'itinéraires cyclables rapides et directs, lisez dans ce numéro les articles sur le pont Langlade et l'accès à la zone du Moulin Marcille, ou parlons du rond-point du Courrier de l'Ouest pour aller d'Angers aux Ponts de Cé.

Enfin, nous attendons toujours un engagement significatif pour le stationnement sécurisé à la gare afin de favoriser une réelle intermodalité.

Françoise Coste  
*Coprésidente de Place au vélo*

#### **Dans ce numéro :**

#### **• Convocation à l'Assemblée générale**

- Un urbanisme qui s'éloigne un peu du tout-voiture
- Les boîtes à vélo
- Le pont Langlade
- Les oublis de l'automne
- Notre projet vélo-cargo
- Intermodalité à Trélazé
- Ponts de cé et futurs travaux
- Les boucles vertes
- Avrillé : pas gagné
- Notre Comm...

#### **Prochain atelier vélo**

**Samedi 27 janvier**, de 9 h 30 à 12 h, nous vous accueillons au local, 6 bd Olivier Couffon (quartier de la Baumette) pour un atelier vélo ouvert à tous ceux qui ont besoin d'un réglage ou d'une petite réparation, et qui souhaitent apprendre à entretenir leur machine. Non-membres de l'association bienvenus.

## Un urbanisme qui s'éloigne un peu du tout-voiture

Plusieurs rencontres ces derniers mois avec les responsables du groupe ALTER (maître d'ouvrage délégué pour l'Agglomération) et Paul Grether (maître d'œuvre) nous ont permis de mieux cerner les projets en cours autour de « Cœur de Maine », qui vont largement modifier le bas du centre-ville, la manière d'y vivre et d'y circuler. Retenons quelques points qui nous intéressent particulièrement.

### **Un parc avec voie verte et camions**

En partie inondable (pour amortir les crues) le parc de 5 ha qui s'étendra entre la nouvelle patinoire et la zone d'activités Saint-Serge aura toutes les qualités d'un espace de détente paysagé, dans l'axe duquel passera la voie verte prolongeant l'allée des Présidents. On projette aussi d'y construire une structure pouvant accueillir du public, côté Maine en amont de la patinoire. On pense tout de suite au Chabada, hébergé depuis sa création dans un ancien abattoir très béton, qui pourrait trouver là un espace beaucoup plus agréable.

Le groupe ALTER a prévu aussi une voie de dégagement du Marché d'intérêt national vers la voie des berges, en plus de l'entrée principale qui reste sur l'avenue Joxé. Voie porteuse de camions qui traverserait donc le bout du parc, et sa voie verte, ce qui nous laisse un peu perplexes. D'autant que cette voie verte risque d'être préférée à l'avenue Joxé, puisqu'elle peut nous permettre d'éviter le rond-point Doyenné-Joxé. S'il y a croisement d'un flux de vélos avec camions et camionnettes, on ne voit pas bien comment parler encore de voie verte.

Justification du groupe ALTER : il faut aussi conserver à la zone sa vocation économique, et donc entre autres l'activité du MIN, dont le démenagement n'est plus à l'ordre du jour.

### **Traverser en tête des ponts**

Les ponts posent problème depuis longtemps. C'est bien là le signe d'une ville qui a été pensée pour la voiture : le piéton a déjà bien du mal à s'y retrouver, la traversée des flux entrant et sortant des ouvrages lui est interdite, en rive droite comme en rive gauche. Ce qui ne pose pas trop de problèmes au pont de Verdun, mais est beaucoup plus gênant sur Haute Chaîne et Basse Chaîne. ALTER réfléchit sérieusement à redonner ses droits aux piétons (et au vélo le long des futurs passages piétons) dans le cadre d'un projet de continuités piétonnes le long de la rivière. Une question de sécurité se pose quand on voit des audacieux traverser en biais en courant faute de

passage piéton. Sur la rive droite du pont de Basse Chaîne, l'aménagement piéton pourrait prendre en compte un itinéraire vélo venant du théâtre Le Quai pour prendre le pont.

Mais le pire pour le vélo est peut-être le débouché du pont Jean Moulin sur la rive gauche, avec ce rond-point super stressant qui a tout d'une entrée d'autoroute vers Paris. Et là il y a beaucoup à faire si on veut arriver à un apaisement d'une part, et d'autre part à une continuité cyclable le long de la Maine.

### **Mieux relier les berges**

Deux nouveaux ponts nous intéressent. L'un est en cours de construction entre les places Molière et La Rochefoucauld, vélos et piétons pourront y circuler avant même qu'il accueille le tram. Le second est une idée que nous avons soumise à l'équipe d'ALTER : mettre à profit les ouvrages de béton du seuil de Maine, en aval du pont de l'Atlantique, pour y poser une passerelle vélos-piétons qui ferait un lien rapide entre Baumette et Lac de Maine, évitant le long détour par le pont de Basse Chaîne.

L'idée a été accueillie favorablement vu l'intérêt de la liaison, avec réserves techniques du fait que l'ouvrage se trouve en amont de l'écluse (côté rive gauche) et donc toujours au niveau haut du bateau. Ce qui impliquerait de surélever la traversée. Un pont tournant, et donc à niveau, résoudrait ce problème, et vu le faible trafic fluvial il resterait ouvert la plupart du temps. Sinon, ALTER réfléchit aussi à une passerelle en encorbellement sur le pont de l'Atlantique, mais avec les contraintes liées à sa hauteur.

### **Se promener le long de la Maine**

« Rives vivantes » : c'est le nom donné par ALTER pour reconstituer ce qu'Angers a progressivement perdu depuis l'après-guerre : une proximité continue avec cet élément naturel qu'est la rivière. En gros ce ne sont que des obstacles à surmonter ou à contourner, et avec toujours en rive gauche une bien encombrante route départementale à 2 x 2 voies, même s'il se confirme qu'elle sera recalibrée et ralentie sur toute la traversée de la ville.

À terme, il s'agit d'avoir des lieux d'animation, d'événements, qui participent à la vie de la rivière, en plus d'une continuité piétonne qui est loin d'être gagnée. Sur la rive gauche, la plus difficile à aménager, ALTER envisage la liaison piétons-vélos jusqu'à Ecoflant d'un côté, et jusqu'au pont de Bouchemaine de l'autre.

Sur la rive droite, on peut imaginer une continuité agréable entre le quai des platanes (place de la Rochefoucauld) et le CHU. En poussant un peu plus loin, sur l'amorce de la Vélofrancette, notre insistance à faire disparaître les voitures de la voie verte (peut-on vraiment parler de voie verte ?) se heurte visiblement à d'autres exigences : celles des pêcheurs à la ligne.

Jean-Michel

---

## Les boîtes à vélo essaient à Angers

Après Nantes, Grenoble et Paris, les entrepreneurs de la logistique urbaine d'Anjou se sont regroupés dans un collectif et font désormais partie de Place au vélo pour donner encore plus de poids à nos demandes communes.



Ce collectif regroupe les entreprises dont le/les dirigeants et/ou les salariés utilisent le vélo pour l'exercice de leur activité professionnelle. Ils engagent leurs entreprises dans une démarche écologique et socialement responsable en cherchant constamment à privilégier les déplacements à vélo pour leur activité professionnelle. Des valeurs communes sont partagées par tous les collectifs boîtes à vélo : entreprenariat (création d'emplois et de valeur), fans de vélo et rapport à l'effort, soucieux de l'environnement.

Au fil des Bicyclettes nous vous ferons découvrir leurs activités : des gros triporteurs à remorques capables d'apporter des colis dans toute l'agglomération au coursier indépendant sans assistance électrique, en passant par le rémouleur de Saint-Germain-des-Prés ou les paysagistes remorquant leur broyeur à végétaux, sans oublier le plombier qui témoigne qu'il fait plus de dépannages dans sa matinée qu'en camionnette difficile à garer en ville, ou le vélo bien carrossé qui vous emmène faire vos courses.

Françoise

---

## Le pont Langlade : un lien vers la ville

Ce pont n'autorisait de passer au-dessus des voies ferrées à vélo que dans un seul sens (en venant de l'avenue Montaigne). Une voie permet maintenant de le franchir aisément dans les deux sens à pied ou à vélo et de voir se profiler du côté sud, en parallèle aux voies de chemin de fer, une voie verte bien engagée. Un rond-point (à l'extrémité sud du pont Langlade) permet depuis quelques mois de répondre à cette attente très ancienne des cyclistes.



Aménagement du pont Langlade (à droite de la photo). Beaucoup mieux mais peut mieux faire, notamment en matière de signalisation...

Cependant la signalisation pose problème. Une fois engagé dans le rond-point sur la chaussée (le cycliste venant de Jean-Bouin est aussi autorisé à couper par le passage piétons), il est très difficile de trouver l'entrée du pont. Le panneau indiquant la voie verte sur laquelle ce pont débouche n'est pas visible de toutes parts du rond-point, lorsqu'on arrive par exemple de la rue de la Maître-école (liaison avec Saint-Léonard) et même du boulevard Coubertin.

Par ailleurs, la traversée du pont effectuée en direction du centre-ville (axe de la rue Montaigne), débouche, aujourd'hui, sans stop ni balise, ni indication directionnelle pour les cyclistes, à la croisée de la rue Legendre, sur un trottoir non marqué. Des aménagements vont être réalisés prochainement, pour valider deux accès complémentaires essentiels – d'une part par un cheminement permettant de rejoindre l'avenue Jeanne d'Arc (et donc le centre-ville) par la rue Legendre, – d'autre part un accès vers le nord de la ville par une liaison avec le boulevard des Deux-Croix.

Si vous passez le pont, faites-nous part de vos remarques.

Dominique

---

## Les oublis de l'automne

### Sens interdits : le « sauf vélo » oublié

À l'automne, de nouvelles rues ont été mises en sens unique derrière la gare. Il s'agit de la fin des rues Eblé et Frémur débouchant sur la place Giffard Langevin. Ces trois rues ne sont pas autorisées au double sens cyclable alors que le quartier est en zone 30. Les nouveaux panneaux « sens interdit » ne comportent pas la mention « sauf vélo ». Oubli de la Ville ?

Quelle que soit l'explication le vélo n'est toujours pas une priorité dans les services techniques de la voirie à Angers.

Même remarque pour tous les sens uniques du quartier Douvre-Nazareth, passé à 30 km/h.

### **Pendant les travaux, piétons et vélos oubliés**

La place de la Poissonnerie est en partie fermée pour travaux. Dommage que le trottoir la longeant ait été supprimé en partie. Le piéton est cantonné sur le trottoir étroit côté Sacré-Cœur et le vélo se retrouve derrière les files de voitures qui circulent maintenant en double sens avec les bus rue de la Poissonnerie. Pourquoi ne pas avoir gardé un peu d'espace sur la place pour les piétons et les vélos ? Oubli, impossibilité de faire autrement ? C'est vrai que la priorité, c'est de pouvoir venir en voiture en ville pour accéder aux parkings et bénéficier de l'heure gratuite.

La promenade Jean Turc est fermée aux piétons et vélos qui doivent traverser la Maine pour reprendre le pont de Verdun et continuer leur agréable promenade le long de la place de la Poissonnerie au milieu des bus et voitures. La bande cyclable a été supprimée pour rejoindre la place de la Poissonnerie. C'est tant pis pour les cyclistes qui attendront un cheminement au milieu des piétons au pied du château. Tous les cyclistes ne sont pas des promeneurs et cela favorisera les conflits piétons-vélos.

La mise en travaux de la ville continue, nous souhaitons pouvoir circuler à vélo pendant les travaux sans rester coincés derrière les voitures, ni devoir emprunter les trottoirs. C'est un de nos vœux pour 2018.

*Roselyne*

---

## **Notre projet vélo-cargo à l'arrêt**

L'autopartage vous connaissez ? Il s'agit d'un service proposé à Angers par Autocité permettant de privilégier l'usage plutôt que la possession d'un véhicule à moteur. Vous ne payez que ce que vous consommez et vous avez le choix entre une citadine ou une familiale selon vos besoins. Une solution rationnelle et écologique donc d'avenir.

Sur le même principe Place au vélo a remis en septembre 2017 un dossier très complet à l'adjoint aux déplacements proposant de financer un vélo-cargo à assistance électrique dont la gestion locative serait assurée par Alter (en charge de la gestion des parkings de la ville).

Malgré plusieurs relances, nous ne voyons rien venir. Gageons que 2018 sera plus favorable et que nous verrons apparaître un nouveau service offrant une véritable alternative à la voiture en ville.

*Patrick et Frédéric*



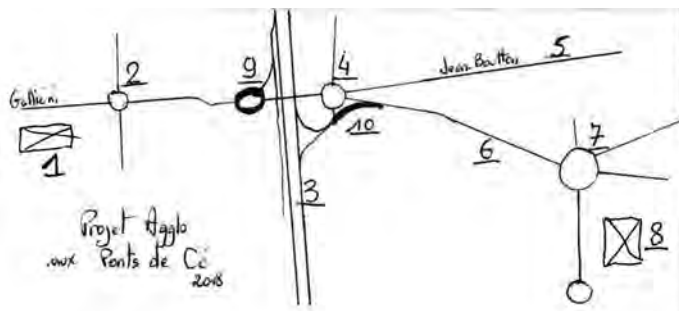
---

## **Intermodalité à Trélazé ?**

La gare de Trélazé sera opérationnelle fin août 2018. Nous avons rencontré Madame Dailleux, adjointe à l'urbanisme, et Monsieur Lacore, directeur des services techniques. Ils nous ont présenté le projet et les accès en cours de réalisation. Cette ligne permettra de rejoindre Angers par le quai sud (côté bourg) en 5 minutes et Saumur en 30 minutes par le nord (côté quartier de la Quantinière).

Nous avons pu constater sur plan que les cyclistes étaient pris en compte. Le franchissement du pont prévoit une large passerelle pour les piétons et les cyclistes qui va doubler la chaussée de manière indépendante. Une piste cyclable bidirectionnelle, longeant les voies, permettra de rejoindre le centre-ville. Par contre la descente nord/sud à vélo vers le boulevard des Malembardières pose le problème de la réinsertion sur la gauche au niveau d'un rond-point. Quant au stationnement des vélos, il est prévu des box grillagés sur le parking relais. Six places que nous souhaitons voir doublées et augmentées d'arceaux vélos, pour un usage à la journée, des deux côtés des voies. Nous avons compris que nos remarques seraient les bienvenues sur la cyclabilité de l'ensemble de la ville (liaisons manquantes, signalisation à améliorer...) Un déplacement sur la commune serait à prévoir en ce début d'année.

*Dominique*



- 1- Intermarché
- 2- Giratoire du Grand Rivet
- 3- Autoroute A87
- 4- Giratoire du Moulin Marcille
- 5- Rue Jean Boutton
- 6- Avenue du Moulin Marcille
- 7- Giratoire de Sorges
- 8- Décathlon
- 9- Futur giratoire
- 10- Futur raccord A87/Marcille

*D'importants aménagements devraient voir le jour aux Ponts de Cé en 2018 et 2019*

## De futurs gros travaux aux Ponts de Cé

2018 sera-t-elle l'année de la disparition d'un des gros « points noirs » de l'agglomération... ?

Nous avons rencontré le service voirie de l'agglomération le 22 novembre dernier dans la perspective du désengorgement de la liaison Les Ponts de Cé / Trélazé, et celle de l'accès à la zone commerciale du Moulin-Marcille en quittant l'autoroute A87 en venant du sud comme du nord. En liaison avec le gestionnaire de l'autoroute et la ville des Ponts de Cé l'agglomération va procéder au réaménagement de toute la portion de voirie située entre le giratoire du Grand Rivet (Intermarché) et celui de Sorges (Décathlon), soit une distance de 1,5 km. Ce réaménagement prendra en compte les liaisons cyclables (bandes et pistes) tant le long des voies que dans le contournement des giratoires et le franchissement de l'A87... !

Les raccords avec l'existant av. Gallieni (centre des Ponts de Cé), av. Jean Boutton (vers Trélazé) et l'accès à la zone commerciale (Décathlon/Cycles Cesbron/Cinéville) feront partie des travaux prévus... Deux réalisations d'importance sont à l'étude : un giratoire en sortie d'autoroute (9) en venant du nord, et en venant du sud un raccord direct entre la sortie de l'A87 et l'avenue du Moulin-Marcille (10) sans emprunter le rond-point... Ces travaux (autour de 3,5 millions d'euros) remplaceront ceux prévus initialement et abandonnés devant desservir la zone commerciale du Moulin Marcille (9 millions d'euros) qui devaient comprendre un nouveau franchissement de l'Autoroute en venant du sud Loire... ! Travaux prévus à l'été 2018 pour la création du rond-point ouest, et été 2019 pour la reprise du rond-point est. Entre les deux, le pont aura – enfin ! – deux bandes cyclables de bonne largeur, en prenant sur l'espace jusqu'à présent réservé aux voitures.

La ville des Ponts de Cé et l'agglomération s'engagent ainsi dans un nouveau cycle vertueux : continuité cyclable, partage de l'espace public, réduction de la vitesse, fluidité de la circulation... Vivement la prise en compte des quelques autres points critiques : avenue Amiral Chauvin, rue Victor Hugo, liaisons avec Angers et Mûrs-Érigné...

*Jacques*

## Les boucles vertes en bonnes voies

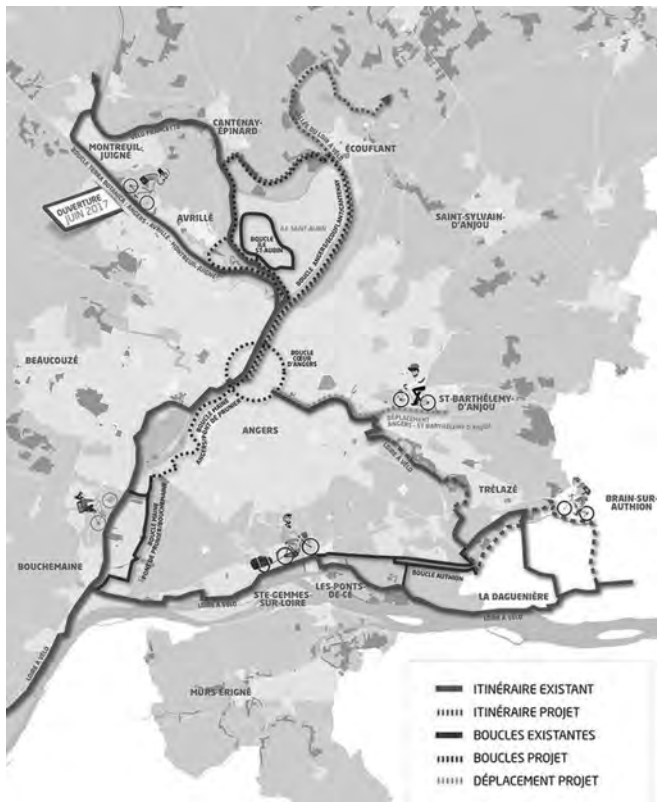
Le schéma des « boucles vertes » d'Angers se met en place, et on commence à voir tout l'intérêt pour la circulation urbaine d'un bon traitement des itinéraires touristiques en bordure d'agglomération. En particulier pour faire le lien entre la ville centre et sa périphérie.

Si on pédale très bien depuis l'an dernier entre Montreuil-Juigné et un peu avant le pont de Segré, ce n'est qu'en 2019 que cet aménagement cyclable franchira la Maine avec l'engagement des travaux sur le pont de Segré, puis un raccordement rive gauche (sans doute hélas par un escalier avec goulotte) vers Ecoflant et la zone commerciale Saint-Serge.

Mais cette belle ligne droite peut déjà servir de variante aux usagers de la Vélofrancette, qui veulent aller plus vite qu'en suivant le chemin de halage de la Mayenne. Une voie cyclable est maintenue à Montreuil-Juigné dans le sens de la montée pour quitter le bord de la rivière et rejoindre l'ancienne voie ferrée, tandis que dans le sens de la descente c'est une voie verte en partage avec les piétons. Côté Maine, la liaison avec la Promenade de Reculée se fait par la petite route basse d'Épinard sur le dernier kilomètre.

Pour mieux ouvrir sur la ville cette belle piste cyclable, elle devrait être complétée cette année par une sortie vers les Hauts de Saint-Aubin. Une autre sortie existe déjà au milieu du parcours, vers Terra Botanica, mais qui restera toujours fermée en hiver.

Avant l'aménagement du pont de Segré, il y aura la liaison avec Saint-Barthélémy, courant 2018, qui va venir se greffer sur un nouvel itinéraire de liaison de la Loire à vélo (entre la gare et Trélazé), qui n'empruntera plus la rue Saint-Léonard, solution de compromis qui n'a jamais été satisfaisante. Ce nouvel itinéraire empruntera l'allée Jeanne d'Arc et la rue Louis Legendre, puis passera la voie ferrée sur le pont Langlade (lire page 3) avant de contourner le centre commercial Espace Anjou par le nord (une ancienne voie ferrée là aussi). Puis ce sera la bifurcation vers le centre de Saint-Barthélémy, ou vers les car-



rières de Trélazé et La Daguenière pour les randonneurs.

À plus long terme sont prévues deux grandes boucles : l'une autour de l'île Saint-Aubin (indépendante de la petite qui se trouve sur l'île), par Ecoflant et Cantenay-Epinard ; ce qui va supposer entre autres, l'acquisition d'une bonne bande de terrains sur la rive gauche de la Sarthe. L'autre boucle est prévue vers le sud-ouest sur la rive gauche de la Maine, reliant la rive droite par les ponts de Pruniers et de Bouchemaine. La première est programmée pour 2020, mais aucune date n'est avancée pour la seconde.

Tous ces projets, qui nous ont été présentés par la direction des Espaces verts de la Ville et de l'Agglo, sont financés par Angers Loire Métropole. Certains rejoignent le projet « Rives vivantes » porté par le groupe ALTER (lire page 2).

Jean-Michel

## Avrillé : pas gagné

On avait bien discuté en septembre avec élus et techniciens d'Avrillé, où les risques de chute à vélo sont réels sur la voie partagée avec le tramway, surtout par temps de pluie. Et on pensait avoir trouvé le bon compromis : remplacer l'interdiction actuelle par une indication du danger qui laisse le choix au cycliste de s'y engager ou de prendre un autre itinéraire.

Le maire d'Avrillé, que nous avons rencontré le 20 novembre, en a décidé autrement : la rue centrale restera interdite aux vélos. La Ville s'est en-

gagée par contre à mettre en place un itinéraire parallèle, suffisamment proche, confortable et clairement jalonné.

## Les choses avancent au niveau national

Lors de la clôture des Assises de la mobilité, le 13 décembre dernier, la ministre en charge des transports Élisabeth Borne a promis un plan vélo interministériel dans le cadre de la future loi sur les mobilités. Espérons que ce plan vélo, en cohérence avec la loi sur la transition énergétique, permette aux collectivités locales de changer de braquet en faveur des modes actifs de déplacement !

Prélude au projet de loi sur les mobilités qui devrait être discuté au Parlement en avril, le gouvernement a pris le 9 janvier un certain nombre de mesures de sécurité routière, dont la limitation à 80 km/h sur routes secondaires. Une autre de ces mesures nous intéresse directement : généraliser à l'école le « savoir rouler », qui viendrait s'ajouter aux autres savoirs fondamentaux comme le « savoir lire », « savoir écrire », « savoir nager », afin que les jeunes puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

On peut être déçu en revanche par une reprise très minorée de la prime d'État à l'achat d'un vélo à assistance électrique, qui sera attribuée sous conditions de ressources, et si la collectivité du demandeur verse déjà un bonus. Or à Angers comme dans beaucoup d'autres villes, ce bonus n'est pas reconduit. Sans parler de la plupart des communes à l'écart des grosses agglomérations où il n'y en a jamais eu.

### Notre communication électronique

Nous communiquons avec vous via des e-mails une ou deux fois par mois. Ces messages sont envoyés en nombre et de ce fait ils peuvent être considérés par votre messagerie comme un spam ou un indésirable. Donc, si vous n'avez reçu aucun mail de Place au vélo en novembre et décembre (dernier envoi du 18 décembre 2017), c'est probablement que nos mails sont arrivés sur votre messagerie dans les spams ou indésirables. Il vous suffit alors d'aller chercher dans cette catégorie de votre boîte, de remonter le mail dans votre boîte de réception et d'ajouter l'adresse de Place au vélo [placeauvelo.angers@laposte.net](mailto:placeauvelo.angers@laposte.net) (ou parfois aussi celle-ci [placeauvelo.mail@message-business.com](mailto:placeauvelo.mail@message-business.com)) dans vos contacts. Et puis si vous ne trouvez pas les infos dans vos mails, vous pouvez toujours aller sur le site internet ou sur Facebook pour rester branchés sur nos actualités.

**6 février 2018**

**A 20 heures**

**Soyons nombreux !**

## **CONVOCATION à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PLACE AU VÉLO**

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale de Place au vélo qui se tiendra le mardi 6 février à 20 heures à la **Bibliothèque anglophone, 60 rue Boisnet** (tout près de l'arrêt du tram Molière). À l'ordre du jour :

- Compte rendu d'activité
- Compte rendu financier
- Débat sur les orientations
- Questions diverses
- Renouvellement du conseil d'administration

Votre participation à cette assemblée générale est importante pour légitimer notre présence vis-à-vis des élus, et nos actions en faveur du développement du vélo comme moyen de déplacement sur l'agglomération.

Place au vélo est membre de la FUB (Fédération nationale des usagers de la bicyclette), qui regroupe plus de 260 associations en France.

## **Des cyclistes éclairés !**

On était un peu moins nombreux que les années précédentes mais tout aussi convaincus : samedi 16 décembre, nous avons fait joyeusement un grand tour en centre-ville avec une trentaine de vélos bien éclairés, voire illuminés avec une certaine imagination pour beaucoup. Et avec toujours le même double message : pour votre sécurité éclairez-vous, et pour votre confort n'hésitez pas à prendre le vélo pour aller faire vos courses en centre-ville.

Quelques semaines plus tôt la Ville avait renouvelé sa campagne de communication sur le vélo, axée cette année à notre demande sur l'éclairage.



*Arrivée de la parade lumineuse au Jardin du Mail le 16 décembre dernier*

## PLACE AU VÉLO

Pour l'amélioration de la circulation en ville à vélo

Place au Vélo est une association d'usagers :

- pour l'usage quotidien du vélo en ville, militant pour un réseau cyclable cohérent, sécurisé et confortable ;
- pour un partage de l'espace urbain plus favorable aux cyclistes et aux piétons.

**Le vélo au quotidien a besoin de vous.  
N'oubliez pas de renouveler votre adhésion annuelle !**

Nos réunions sont ouvertes à tous les adhérents, elles sont bimestrielles, les seconds mercredis du mois à 20 h.

Vous pouvez consulter les dates des prochaines réunions sur notre site internet :  
<http://www.placeauveloangers.fr>

### Place au Vélo

6 boulevard Olivier Couffon  
49000 ANGERS

Tél. : 02 41 44 35 44

[placeauvelo.angers@laposte.net](mailto:placeauvelo.angers@laposte.net)

<http://www.placeauveloangers.fr>

## Bulletin d'adhésion 2018

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :

e-mail : .....

Tél. : .....

À renvoyer à **Place au Vélo**, 6 bd Olivier Couffon, 49000 Angers. Avec votre règlement par chèque à l'ordre de « Place au Vélo », d'un montant de :

- 8 € pour une adhésion individuelle.
- 10 € pour une adhésion familiale (nombre de personnes : )
- 4 € pour les moins de 18 ans, chômeurs, étudiants.
- ... € comme membre bienfaiteur (au-delà de 10 euros).

**Vélocité** – la revue du cycliste au quotidien – est un bimestriel édité par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette. Il s'adresse à la fois aux cyclistes urbains, aux associations qui cherchent à promouvoir le vélo en ville, aux techniciens en transports et en aménagements, ainsi qu'aux élus sensibles aux problématiques de déplacements urbains... Et bien sûr, il s'adresse aussi à tous les curieux désireux de tout savoir sur le vélo urbain !

Tous les deux mois, découvrez nos dossiers sur les aménagements, la sécurité routière, la législation, la politique cyclable, des informations techniques, enquêtes et conseils pratiques pour le vélo au quotidien.



### > Bulletin d'abonnement

**Vélocité**  
La revue du cycliste au quotidien

#### ►► Abonnement individuel et association :

1 an • 16 euros (5 numéros) -  2 ans • 32 euros (10 numéros)

#### ►► Abonnement collectivité, administration, entreprise :

1 an • 30 euros (5 numéros) -  2 ans • 60 euros (10 numéros)

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

M@il : .....

Tél. : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Et pour mieux vous connaître (facultatif) :

Profession : .....

Année de naissance : .....

Ci-joint un chèque de ..... euros à l'ordre de la FUB - à renvoyer à :

FUB - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg

Paiement par mandat administratif (entreprises et collectivités)

Paiement par virement (en précisant clairement le n° de facture dans le libellé)

Pour toute information complémentaire : [velocite@fubicy.org](mailto:velocite@fubicy.org)

FUB - Service Abonnements

12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 71 90